



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

Madame Céline TONOT	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN- CLAUDET

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Talant - Rue Pierre Brossolette - Acquisition d'emprises foncières sur la Ville de Talant

Dans le cadre du projet de la métropole portant sur la requalification et l'aménagement de la rue Pierre Brossolette à Talant, il convient de procéder à la reconfiguration des limites foncières du Groupe Scolaire Elsa Triolet affecté à l'enseignement public, dont la clôture est implantée en retrait des parcelles cadastrées section BA n°316 et 145.

Il est proposé à la métropole d'acquérir sur la Ville de Talant, les emprises foncières d'une superficie totale d'environ 200 m², telles que représentées au plan ci-annexé, moyennant un euro symbolique et d'engager les formalités administratives préalables à leur classement dans le domaine public métropolitain. Il est précisé que cette acquisition interviendra après délibération du Conseil municipal de la Ville de Talant prononçant la désaffectation des emprises de leur usage scolaire, leur déclassement du domaine public communal et leur cession au profit de la métropole.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur la Ville de Talant, dans le cadre de la requalification et l'aménagement de la rue Pierre Brossolette et de la reconfiguration des limites du groupe scolaire Elsa Triolet, des emprises foncières désaffectées de leur usage scolaire et déclassées du domaine public communal, d'une superficie totale d'environ 200 m², telles que représentées au plan ci-annexé ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un euro symbolique et par acte administratif ;
- **d'engager** les formalités administratives préalables au classement de ces emprises dans le domaine public métropolitain ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 39 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)